

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 24 septembre 2020 à 18h00

Date de convocation : 17 septembre 2020

Délibération
N°C2020_141

Membres en exercice :	79
Votants :	-
Suffrages exprimés :	-
Pour :	-
Contre :	-
Abstention :	-

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ Martine ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THERON CHET Marie-Christine ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; GUENFICI Ali ; LAPALU Christian ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; VICO Alain

EXCUSES : BASTIE Yves ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibérations N°C2020_202 et N°C2020_205) ; ALDEBERT Didier (délibérations N°C2020_182 à N°C2020_185) ; CHING Monique (délibération C2020_137) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020_182) ; GUENFICI Ali (délibération C2020_137) ; LAPALU Christian (délibération C2020_153) ; PY Michel (délibération C2020_137) ; RIO Jean-Louis (délibérations N°C2020_202 et N°C2020_205) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération N°C2020_145)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; CHARPENTIER Christine ; CODORNIU Didier ; KAISER Stéphanie ; MALQUIER Bertrand ; PECH OLIVIER ; PENET Yves ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (de la délibération N°C2020_137 à C2020_201, de la délibération N°C2020_203 à C2020_204 et de la délibération N°C2020_206 à C2020_215) ; CHING Monique (à partir de la délibération N°C2020_138)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : AFFAIRES JURIDIQUES – REPORT DES PRESENTATIONS PREVUES PAR LES ARTICLES L1411-3 et L2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi N°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire,

N°C2020_141

Vu l'ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret modifié N°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret N°2020-884 du 17 juillet 2020 modifiant le décret du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé,

Considérant que par un arrêt du 12 octobre 1956 le Conseil d'État a estimé que l'administration ne commet pas d'irrégularité en n'observant pas certaines règles de forme ou de procédure dont le respect était en pratique impossible,

Considérant que les dispositions susvisées instaurant et organisant l'état d'urgence sanitaire n'ont prévu aucune dérogation concernant les réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant la nécessité de constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de la réunion du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 avant de procéder aux présentations des rapports prévus par les articles L1411-3, L2224-5 et L2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil prend acte du report des présentations des rapports prévus par les articles L1411-3, L2224-5 et L2224-17-1 du CGCT.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 28/9/2020
et de sa publication
le : 28/9/2020**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

